

Communiqué de presse de l'ADECNA Sud-Luberon

L'ADECNA Sud-Luberon, l'Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes dans le Sud-Luberon, forte des plus de 1700 signataires de la pétition citoyenne sur www.parcluberon.fr et de sa centaine de membres adhérents, a tenu hier soir à Villelaure son Assemblée Générale Extraordinaire.

L'objectif était de faire le point et un premier bilan suite à la réunion du 20 mars dernier entre la Sous-Préfecture d'Apt, la Direction du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL), la base militaire de Salon-de-Provence, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et la Police des Airs et des Frontières portant sur les survols aériens civils et militaires au-dessus de cette zone « silence et nature », sous protection environnementale.

Monsieur Jean-François LOVILOSO, Conseiller Départemental et Maire de La Tour d'Aigues, et Monsieur Jean Louis ROBERT, Maire de Villelaure et 1^{er} Maire signataire de la pétition, invités par l'Association, ont fait un retour de la réunion du 20 mars à laquelle ils ont participé.

Monsieur Paul FABRE, Président de COTELUB était également présent pour marquer l'importance des répercussions économiques, sociales et environnementales de ces nuisances au regard des enjeux de développement et d'investissements engagés par la collectivité.

Après un constat alarmant sur les nuisances encore subies par tous et les conséquences, socio-économiques et de santé publique, et ceci malgré les «efforts» vantés par l'armée depuis maintenant 2 ans et dernièrement par les «ajustements » de la DGAC, l'ADECNA Sud -Luberon tire la sonnette d'alarme et pose ses revendications :

- La **suppression des zones 101 et 71C** d'entraînement militaire impactant négativement le PNRL et plus particulièrement le Sud-Luberon,
- L'**autorisation de survols du PNRL aux seuls aéronefs munis de silencieux** (procédure subventionnée à 80% par la DGAC) et à **une altitude minimale de 1000 m** par rapport du niveau du sol (application de l'arrêté d'octobre 1957)
- Un renforcement et une systématisation des opérations de **contrôle et verbalisation** par la DGAC.
- La mise en place d'un **guichet unique d'enregistrements** des plaintes pour la population en souffrance.
- Un **plan d'action** pour la mise en œuvre rapide et efficace et le respect des objectifs de la charte du PNRL

Il est désormais clair que, pour sortir le Vaucluse de cette spirale de chômage de masse qui le place dans le peloton de tête des plus mauvais départements, il faut garantir au PNRL un cadre législatif stable promouvant un environnement respectueux des objectifs de sa Charte pour contribuer ainsi au dynamisme de l'économie touristique et développer l'emploi.

L'enjeu ? 4 millions de touristes attirés par le cadre patrimonial, venant chercher avant tout du repos et de la détente et qui génèrent directement ou indirectement 16.000 emplois et des dizaines de milliards d'euros de rentrées fiscales.